



DECISION DE LA PRESIDENTE DU C.C.A.S. N° 2023-004

OBJET : ACTION SUR LA GESTION BUDGETAIRE ET RELATION A L'ARGENT

La Présidente du C.C.A.S. de Champs-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1611-6, R. 1611-2, R. 1611-15,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la Délibération n° 01 du Conseil d'Administration du 04 novembre 2020 portant délégation de pouvoir à la Présidente et à la Vice Présidente du C.C.A.S., notamment pour les marchés publics à procédure adaptée,

CONSIDERANT que la Municipalité propose des actions sociales dynamiques qui s'inscrivent dans la réalité quotidienne de ses administrés. L'augmentation des produits de premières nécessité et globalement des produits alimentaires, l'explosion des charges énergétiques, etc. est subie de plein fouet par les citoyens. La gestion budgétaire, le pouvoir d'achat, le rapport à l'argent, font partie des préoccupations quotidiennes des personnes,

CONSIDERANT que le C.C.A.S. intervient auprès des personnes en précarité et en difficulté économique. Les agents informent et sensibilisent les champésiens à travers le budget, la relation bancaire, la compréhension des mécanismes de crédit, et à la prévention des risques de surendettement, pour une insertion sociale durable,

CONSIDERANT que le C.C.A.S. a cœur de diversifier les interventions et les adapter au contexte sociétal, il est proposé une action sur la gestion budgétaire et la relation à l'argent avec un prestataire spécialisé,

CONSIDERANT que le C.C.A.S. s'est rapproché de l'organisme de formation "Finances & Pédagogie", spécialisé dans l'élaboration de programmes d'éducation financière destinés tant au grand public qu'aux professionnels. Cette institution se fonde sur une méthode d'enseignement basée sur l'alternance d'apports théoriques et méthodologiques, d'échanges d'expériences, de mises en situation, de conseils avisés et de l'utilisation d'outils et de jeux pédagogiques,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE CONCLURE un contrat pour l'organisation de ces ateliers de prévention budgétaire, avec Finances & Pédagogie, sise 5, Rue Masseran – PARIS (75007) ;

ARTICLE 2 : DE PRECISER que les ateliers se dérouleront de la manière suivante :

- Le lundi 11 après-midi et le mardi 12 septembre 2023 matin pour les professionnels,
- Le lundi 30 et mardi 31 octobre 2023 après midi pour les administrés-es ;

ARTICLE 3 : DE PRECISER que les sessions représentent un coût de 1 380,00 € nets ;

ARTICLE 4 : DE PRECISER que les dépenses sont et seront inscrites au budget des exercices concernés ;

ARTICLE 5 : DE PRECISER que la responsable du C.C.A.S. est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

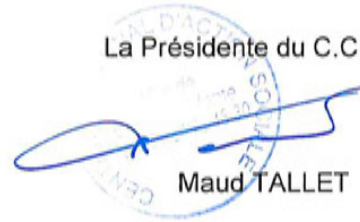
- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Monsieur le Comptable du SGC de Chelles,

Et notifiée à l'intéressée.

Fait à Champs-sur-Marne, le 19 juin 2023.

La Présidente du C.C.A.S. certifie que le présent extrait conforme au registre des délibérations a été transmis au représentant de l'Etat le 290623 et publié ou notifié le qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

La Présidente du C.C.A.S.,



Maud TALLET

La Présidente du C.C.A.S.,



Maud TALLET